



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

Préavis municipal N° 05 - 2011 Relatif à l'achat d'une patinoire

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

C'est encore dans toutes les mémoires : début novembre 2010, naît le projet d'une patinoire ... et tout est allé très, très vite puisque le 19 novembre, la patinoire était installée derrière le Verger. Cette opération a été possible grâce à l'accord des voisins du Verger et à la participation financière de deux « gros » sponsors.

Ce n'était pas tout d'implanter une patinoire : encore fallait-il la faire vivre, l'entretenir, s'occuper de la location des patins et gérer la petite buvette. Un immense élan de solidarité s'est développé au sein de notre commune ; que ce soit les sociétés locales, les particuliers, le personnel communal, chacun s'est donné à fond pour assurer les 12 semaines d'existence de la « pati ».

Beaucoup de personnes, petites, grandes, que ce soit de Penthelaz ou de la région toute entière ont foulé la glace. Cette aventure a été très appréciée et la Municipalité a reçu des lettres de remerciements et de félicitations pour cette initiative.

Bien sûr, il y a eu des couacs dans l'organisation, parfois aussi l'entretien laissait à désirer. Dame nature n'a pas toujours été clémente, mais en règle générale, on peut dire que tout s'est relativement bien déroulé.

Si on parle des coûts engendrés par cette opération, la location proprement dite de la « pati » s'est élevée à CHF 26'118.35, ceci grâce à l'apport non négligeable des sponsors. M. Descloux a pu nous faire un prix de location exceptionnel car un de ses clients s'était désisté au dernier moment. Quant aux charges, elles se sont élevées à CHF 49'230.10 ; elles comprennent : les frais d'électricité (poste très important) ; la location du tracteur ; les diverses autorisations ; le salaire de la tenancière de la buvette. Les recettes, quant à elles, se montent à CHF 23'032.35 (entrées, locations de patins et buvette).

Ce n'est donc, de loin pas, une opération financière blanche même si on sait qu'à travers ce genre d'activité, on ne peut que très rarement tirer des profits. Le grand bénéficiaire de cette aventure est le plaisir de tous ceux qui ont profité de la « pati ».

MOTIVATIONS

Forte de cette première expérience, la Municipalité souhaite vivement reconduire cette activité hivernale et acheter une patinoire, ainsi que les accessoires nécessaires tels que le tracteur, la surfaceuse, les patins, etc.... En effet, la location à l'année est très chère et si on cumule sur 6 ans, c'est l'explosion ; nous devons nous rappeler que la saison dernière nous avons vraiment bénéficié d'un prix hors norme et de généreux sponsors.

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas de sponsors aussi importants que l'année dernière et nous ne bénéficions plus du prix de location accordé pour la saison 2010-2011. Toutefois, il est bien entendu que si la Municipalité obtient votre aval, elle mettra tout en œuvre pour trouver des sponsors. Elle veillera également, en s'y prenant plus vite, à engager une personne fixe pour la gestion de la buvette et des patins.

Compte tenu que nous avons un peu plus de temps que l'année passée, nous pourrons organiser les week-ends avec des bénévoles et les Sociétés locales.

La Municipalité aurait souhaité installer la patinoire à la piscine, sur le terrain du petit camping. En effet, le gérant du restaurant de la piscine désire ouvrir son établissement de novembre à mars. L'idéal aurait été de pouvoir allier restaurant-patinoire et de profiter des installations existantes (vestiaires ; wc, etc...) et d'une situation hors des habitations.

En aménageant la patinoire à cet endroit, il aurait aussi été possible de l'ouvrir une fois ou deux par semaine jusqu'à 22 h.00, de mettre un peu de musique et d'autoriser la pratique du hockey sur glace.

Seulement voilà, ce projet c'était sans compter sur la décision du Canton et plus particulièrement du SAT qui ne nous délivre pas l'autorisation. Motif : PEC 112 (canal du Rhône au Rhin) – inconstructible !!!!

Enfin, pour réduire sensiblement les coûts d'électricité, la Municipalité s'est basée sur une patinoire de 360 m², qui nécessite moins d'ampères, alors que la saison dernière ses dimensions étaient de 400 m².

La Municipalité désire acheter cette patinoire, en répartissant les coûts sur 6 ans.

CARACTERISTIQUES DE LA PATINOIRE

- Pourtour de la surface en pilage galvanisé.
- Développement et application économie d'énergie (isolation complète de la surface, avec rupture du pont thermique).
- Blanchiment de la surface de la glace.
- Renforcement de la glace contre les contraintes de delta de température extérieure, efficacité de la gestion de l'énergie.
- Protection du collecteur (tapis glacé).
- Groupe frigorifique : basse énergie en froid négatif.
- Bas niveau sonore.
- Station météo programmable (2060.8 kWh/h par semaine d'exploitation).
- Télégestion et application de l'économie énergétique.

ETIMATION DES COÛTS

Achat – Coût de la première année

| | | |
|----------------------|------------|-------------------|
| Prix de la patinoire | CHF | 155'942.00 |
| TVA 8 % | CHF | 12'475.00 |
| Total | CHF | 168'417.00 |

Achat pour l'exploitation

| | | |
|--|------------|----------------------------|
| Lot de 100 patins de tailles différentes | CHF | 8'160.00 |
| Surfaceuse | CHF | 25'619.00 |
| Tracteur | CHF | 16'740.00 |
| Protection du sol | CHF | 2'430.00 |
| Eclairage | CHF | 18'216.00 |
| Machine à aiguiser les patins | CHF | <u>3'125.00</u> |
| | CHF | 74'290.00 |
| TVA 8 % | CHF | 5'944.00 |
| Total | CHF | 80'234.00 |
| Total de l'achat | CHF | 248'651.00 ===== |

FINANCEMENT

Compte tenu que le « projet patinoire » n'a vu le jour qu'en 2010, cet investissement ne pouvait être inclus dans la planification financière 2006-2011. Il faut donc compter avec l'augmentation des charges budgétaires annuelles qui vous sont communiquées dans le présent préavis.

Comme il n'y a pas de fonds de réserve pour cet objet, nous aurons recours à l'emprunt pour couvrir la dépense d'achat arrondie à CHF 250'000.--, ceci sur une période de 10 ans.

CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Cet investissement occasionnera des charges annuelles supplémentaires non négligeables, mais il y a un désir très fort de mobiliser nos entreprises pour sponsoriser une partie de ces dépenses.

Disposition particulières (contrat d'entretien)

| | | | |
|------------|---|-----|-----------------|
| Surfaceuse | maintenance annuelle avec service complet | CHF | 1'500.00 |
| Tracteur | maintenance annuelle avec service complet | CHF | 1'500.00 |
| Eclairage | montage-démontage-stockage | CHF | <u>3'770.00</u> |

Sous-total CHF 6'770.00

Exploitation

| | | |
|--|-----|-----------------|
| Entretien (1 personne 1 h ½ par jour pendant 12 semaines) | CHF | 5'000.00 |
| Buvette, 1 personne du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00 h. | CHF | 10'000.00 |
| Transport ; montage ; mise en glace et instruction au personnel d'exploitation ; démontage, assistance durant l'exploitation | CHF | 30'000.00 |
| Electricité | CHF | 5'000.00 |
| Divers pour achats buvettes et autres | CHF | <u>7'230.00</u> |

Total brut pour des frais d'exploitation CHF 64'000.00

Encaissement des entrées, des locations de patins, ventes de la buvette, soit à déduire environ ./.

| | |
|-----|------------------|
| CHF | <u>23'000.00</u> |
|-----|------------------|

Charges d'exploitation nettes, sans le financement CHF 41'000.00

Amortissement annuel sur 10 ans CHF 25'000.00
Intérêt de l'emprunt maximum la 1^{ère} année, à raison d'un taux de 3 % CHF 7'500.00

Soit un total de charges nettes annuelles de CHF 73'500.00

Duquel on pourrait déduire le sponsoring de nos entreprises ./.

???

PLAFOND D'ENDETTEMENT

| Situation par rapport au plafond d'endettement | | |
|---|-------------------|---|
| <i>Catégorie</i> | <i>Détail</i> | <i>Récapitulation</i> |
| Selon bilan au 19 août 2011: (endettement actuel) | | 11'723'418 |
| 9.20 Engagements courants (créanciers) | 604'918 | |
| 9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours) | 860'599 | |
| 9.25 Passifs transitoires | - | |
| Dettes à court terme | 1'465'518 | |
| 9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés) | 10'212'900 | |
| 9.23 Engagements envers des fonds spéciaux | 45'000 | |
| Dettes à moyen et long terme | 10'257'900 | |
| Selon préavis en cours : | | 4'089'610 |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (Giratoire Gare) | 157'671 | Compris partiellement dans 9.21 et 9.22 ci-dessus |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (PDDE-PGEE) | 106'600 | |
| Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1) | - | LDR dans 9.22 ci-dessus |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2) | 798'300 | Financé provisoirement par trésorerie courante |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3) | 353'039 | Financé provisoirement par trésorerie courante |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3) | 80'000 | |
| Préavis voté, solde emprunt à venir (Ch. Rouge, trottoir) | - | Compris dans 9.21 ci-dessus |
| Pavillon du tennis, travaux d'entretien et amélioration (solde à emprunter) | 145'000 | Financé provisoirement par trésorerie courante |
| Séparatif Plan-Bois/Fully/Piscine (solde à emprunter) | 100'000 | |
| Place de sport (82-2011) | 149'000 | Montant total |
| Travaux d'entretien de la piscine (84-2011) | 200'000 | Montant net |
| Construction local pour les pompiers (85-2011) | 2'000'000 | Montant net |
| Selon le présent préavis soumis au vote : | | 250'000 |
| Achat d'une patinoire | 250'000 | |
| Dettes totale prévue | | 16'063'028 |
| Plafond d'endettement maximum selon préavis 11-2006 | | 20'000'000 |

Penthalaz, le 19 août 2011/jdb

Le plafond n'est pas atteint.

CONCLUSIONS

Aujourd'hui, la Municipalité

- s'efforce de faire connaître et reconnaître notre village,
- essaie de prendre une place dans le district du Gros-de-Vaud,
- tente de développer ses activités touristiques,
- éprouve le besoin d'apporter un peu de bien-être à ses citoyens.

En outre, cette offre supplémentaire permettrait de combler ce vide qui existe, à Penthalaz, entre les saisons estivale et hivernale. L'époque du patinage à la Vieille Venoge est bien révolue ! Les Cancaniers n'auraient pas besoin de courir « à la ville ». Cet endroit convivial contribuerait très certainement à créer des liens au-delà des frontières de notre village. Enfin, ce serait une raison de plus de dire « il fait bon vivre à Penthalaz ». La Municipalité le sait, elle doit rester prudente avec ses dépenses même si aujourd'hui, les finances communales permettent de faire cette dépense et de supporter les frais de fonctionnement qui en découlent. Dans cette grisaille économique, cette patinoire serait un peu un rayon de soleil

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 05-2011, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- **tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006**

décide

1. D'accorder à la Municipalité pour l'achat d'une patinoire de 360 m2 ainsi que les accessoires nécessaires à son exploitation, un crédit total brut de CHF 250'000.--TTC.
2. De financer cette dépense par recours à l'emprunt.
3. D'amortir le total du crédit en 10 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2011.

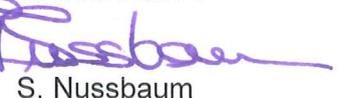
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :


I. Hautier



Le secrétaire :


S. Nussbaum

Municipale convoquée : I. Hautier